

KOHLER CANADA CO. / COMPAGNIE KOHLER CANADA

KOHLER CANADA Rapport sur la transparence salariale

Détails de l'employeur

Employeur :	KOHLER CANADA CO. / COMPAGNIE KOHLER CANADA
Adresse :	2200 HSBC Building 885 West Georgia Street, Vancouver, BC
Année de déclaration :	2026
Période visée :	1er janvier 2025 - 31 décembre 2025
Code SCIAN :	31-33 - Fabrication
Nombre d'employés :	50-299



Rémunération horaire

Écart salarial horaire moyen¹



Dans cette organisation, le salaire horaire moyen des femmes est supérieur de 6 % à celui des hommes. Pour chaque dollar gagné par les hommes en salaire horaire moyen, les femmes gagnent 1,06 \$. *

Écart salarial horaire médian²



Dans cette organisation, le salaire horaire médian des femmes est supérieur de 1 % à celui des hommes. Pour chaque dollar gagné par les hommes en salaire horaire médian, les femmes gagnent 1,01 \$. *

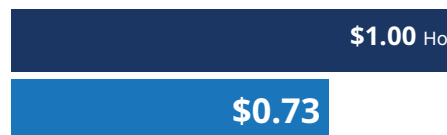
Notes explicatives

1. « L'écart salarial horaire moyen » désigne la différence de rémunération entre les groupes de genre, calculée à partir du salaire moyen. Le salaire horaire n'inclut pas les primes ni les heures supplémentaires.
2. « L'écart salarial horaire médian » désigne la différence de rémunération entre les groupes de genre, calculée selon le salaire se situant au milieu de l'échelle pour chaque groupe. Le salaire horaire n'inclut pas les primes ni les heures supplémentaires.



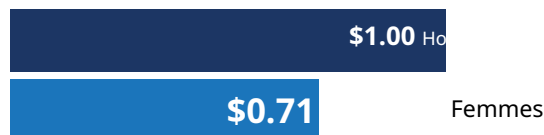
Rémunération des heures supplémentaires

Rémunération moyenne des heures supplémentaires ³



Dans cet organisme, la rémunération moyenne des heures supplémentaires des femmes est de 27 % inférieure à celle des hommes. Pour chaque dollar gagné en moyenne par les hommes en heures supplémentaires, les femmes gagnent 73 cents en moyenne. *

Rémunération médiane des heures supplémentaires ⁴



Dans cet organisme, la rémunération médiane des heures supplémentaires des femmes est de 29 % inférieure à celle des hommes. Pour chaque dollar gagné par les hommes en rémunération médiane des heures supplémentaires, les femmes gagnent 71 cents en rémunération médiane. *

Nombre moyen d'heures supplémentaires payées ⁵

Écart par rapport au groupe de référence (Hommes)

Femmes	-22
--------	-----

Dans cet organisme, le nombre moyen d'heures supplémentaires travaillées par les femmes était inférieur de 22 à celui des hommes. *

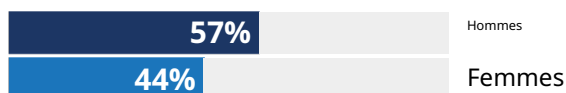
Heures supplémentaires payées (médiane) ⁶

Écart par rapport au groupe de référence (Hommes)

Femmes	-21
--------	-----

Dans cet organisme, le nombre médian d'heures supplémentaires travaillées par les femmes était inférieur de 21 à celui des hommes. *

Pourcentage d'employés de chaque catégorie de genre recevant une rémunération d'heures supplémentaires



Notes explicatives

- « Rémunération moyenne des heures supplémentaires » désigne la rémunération des heures supplémentaires, calculée en moyenne pour chaque groupe.
- « Rémunération médiane des heures supplémentaires » désigne la valeur centrale de la rémunération des heures supplémentaires pour chaque groupe.
- « Nombre moyen d'heures supplémentaires payées » désigne le nombre moyen d'heures supplémentaires travaillées pour chaque groupe.
- « Nombre médian d'heures supplémentaires payées » désigne la valeur centrale du nombre d'heures supplémentaires travaillées pour chaque groupe.



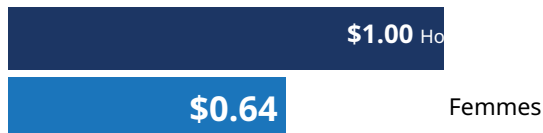
Primes

Bonus moyen 7



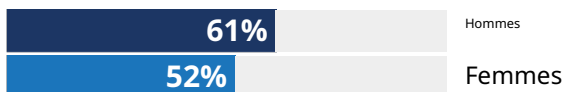
Dans cette organisation, la prime moyenne des femmes est de 54 % inférieure à celle des hommes. Pour chaque dollar de prime moyenne gagné par les hommes, les femmes touchent 46 cents en prime moyenne. *

Prime médiane 8



Dans cette organisation, la prime médiane des femmes est de 36 % inférieure à celle des hommes. Pour chaque dollar de prime médiane gagné par les hommes, les femmes touchent 64 cents en prime médiane. *

Pourcentage d'employé·e·s de chaque genre recevant une prime



Notes explicatives

- « Bonus moyen » désigne le montant des primes, calculé en moyenne pour chaque groupe.
- « Bonus médian » correspond au point milieu des primes pour chaque groupe.



Proportion de chaque genre dans chaque quartile salarial 9

Quartile supérieur du taux horaire (rémunération la plus élevée) †



Quartile supérieur intermédiaire de rémunération horaire †



Quartile inférieur intermédiaire de rémunération horaire †



Quartile inférieur de rémunération horaire (rémunération la plus faible) †



■ Hommes
■ Femmes

Au sein de cette organisation, les femmes occupent 35 % des postes les mieux rémunérés et 26 % des postes les moins rémunérés.

† Ce quartile de rémunération a été réduit afin de supprimer les catégories de genre comptant moins de dix (10) employés.

Notes explicatives

9. Le terme « quartile salarial » désigne la proportion de chaque genre au sein de quatre groupes de taille égale, établis selon le taux horaire.

* Conformément à la Loi sur la transparence salariale et aux règles de déclaration visant à protéger l'anonymat et la vie privée des répondants, une ou plusieurs catégories de genre ont été exclues en raison d'un nombre insuffisant pour satisfaire aux exigences de divulgation.